

APRÈS DEUX ANNÉES DE HAUSSE, LE CHÔMAGE REPART À LA BAISSÉ EN 2017

En 2017, le taux de chômage a baissé dans le canton de Vaud, pour s'établir à 4,5%. Le recul du nombre de chômeurs sur une année (-4,3%) est plus faible qu'au niveau suisse (-4,8%). Signe que la situation s'améliore pour les entreprises, le chômage partiel est au plus bas depuis 2008. L'embellie sur le marché de l'emploi profite à toutes les catégories de travailleurs. Toutefois, les chômeurs seniors continuent d'éprouver des difficultés à retrouver du travail. Leurs recherches d'emploi durent en moyenne plus longtemps, augmentant ainsi le risque de se retrouver en fin de droits.

En moyenne, 17 900 chômeurs sont inscrits dans un office régional de placement (ORP) du canton en 2017. Le taux de chômage annuel, 4,5 %, est le plus bas depuis 2011 (4,4 %). Par rapport à 2016, cela représente 800 chômeurs de moins (-4,3 %). La baisse est plus conséquente au niveau national (-4,8 %), où le taux de chômage recule de 0,1 point pour s'établir à 3,2 %.

LE RECU L DU CHÔMAGE PROFITE À TOUS

Toutes les catégories sociodémographiques profitent de la reprise sur le marché de l'emploi en 2017, en particulier, les chômeurs âgés de moins de 25 ans (-11 %) et les travailleurs étrangers (-6,3 %). Hommes et femmes ont bénéficié de la baisse du chômage dans les mêmes proportions, respectivement -4,3 % et -4,2 % [T1].

Cependant, les hommes sont plus fortement concernés par les variations saisonnières. Ces derniers sont plus nombreux dans les métiers du bâtiment dont l'activité ralentit dès la fin de l'automne pour ensuite reprendre avec le retour des beaux

jours. Le chômage a diminué de janvier 2017 jusqu'à l'été. L'entrée sur le marché de l'emploi des jeunes ayant terminé leur formation a provoqué une légère augmentation du chômage dès le mois de juillet. Par la suite, le chômage a atteint son niveau le plus bas en novembre, avant une hausse en décembre, uniquement pour les hommes. Corrigé des variations saisonnières, le taux de chômage vaudois a diminué tout au long de l'année, passant progressivement de 4,7 % en janvier à 4,5 % en juin, pour finir l'année à 4,3 % [F1].

LES ENTREPRISES NE RECOURENT QUASIMENT PLUS AU CHÔMAGE PARTIEL

Le nombre de travailleurs autorisés à bénéficier d'une réduction de l'horaire de travail (RHT) est un indicateur important permettant de mesurer les difficultés conjoncturelles rencontrées par les entreprises.

Au premier semestre 2017, le nombre de RHT était plus bas que sur la même période en 2015 et en 2016, oscillant tout de même entre 530 et 860. Le nombre de travailleurs au chômage partiel a ensuite

1-3 Après deux années de hausse, le chômage repart à la baisse en 2017

» www.stat.vd.ch/chomage

4 Les communes vaudoises s'endettent pour investir en 2016

» www.stat.vd.ch/fin_communes

© Statistique Vaud
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne
T +41 21 316 29 99
info.stat@vd.ch

Abonnement: CHF 49.–

Rédacteur responsable: Gilles Imhof

Responsable d'édition: Sylviane Brandt

Rédaction: Hugo Mabillard (HM),
Marc-Jean Martin (MJM)

Mise en page: Statistique Vaud

Imprimé en Suisse



STATISTIQUE VAUD

Département des finances
et des relations extérieures

diminué à partir de juillet. En décembre, 136 travailleurs bénéficiaient de RHT, soit le total le plus faible depuis septembre 2008 [F2].

La baisse du nombre de RHT survient en même temps que l'affaiblissement du franc suisse par rapport à l'euro, intervenu dès le mois de juillet, diminuant par la même occasion la pression sur les entreprises exportatrices.

2018, ANNÉE DE REPRISE ÉCONOMIQUE

Les perspectives économiques pour l'année 2018 sont réjouissantes. Dans le sillage de la reprise économique mondiale, le SECO prévoit, pour la Suisse, une forte croissance du PIB (+2,3 %), des exportations (+4,5 %) et de l'emploi (+1,2 %). Selon ses estimations, le taux de chômage devrait baisser de 0,3 point pour se fixer à 2,9 %.

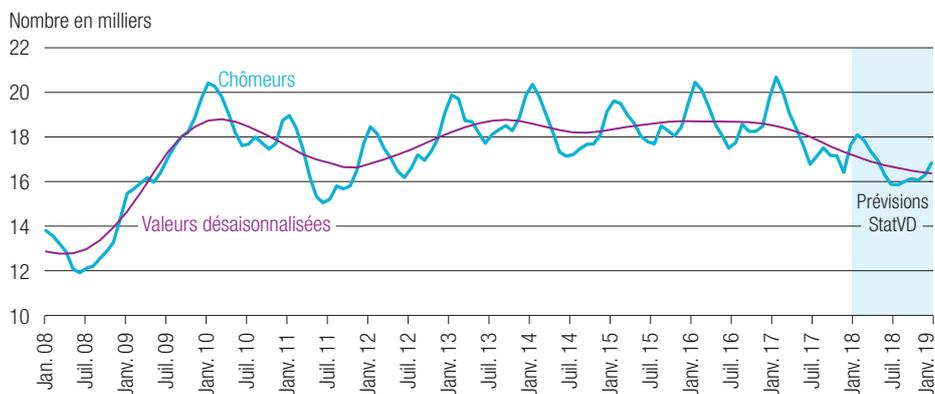
Dans le canton de Vaud, le chômage reculera également. Selon les prévisions de Statistique Vaud¹, le nombre de chômeurs devrait s'établir à 16 600 en moyenne, soit un taux de 4,2 % (-0,3 point par rapport à 2017).

PROGRESSION DES DEMANDEURS D'EMPLOI SÉNIORS

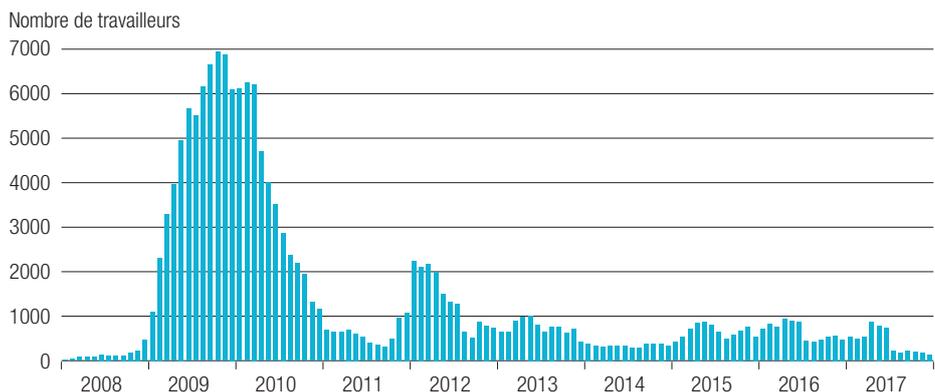
La situation est plus contrastée si l'on élargit l'analyse à l'ensemble des personnes inscrites à l'ORP au cours des cinq dernières années. Le nombre de demandeurs d'emploi a ainsi augmenté de 3,5 % dans le canton depuis 2013, pour atteindre 25 700 en 2017. Sur cette même période, il n'y a que le nombre de demandeurs de moins de 25 ans qui recule (-16%), passant de 3000 à 2500. Au contraire, le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 25 à 54 augmente de 5 % et celui des séniors (55 à 64 ans) de 13 % (de 3100 à 3500).

Les séniors sont toujours plus nombreux à s'inscrire à l'ORP. En 2017, ils représentaient 14 % des demandeurs d'emploi enregistrés. Toutefois, leur intégration sur le marché de l'emploi demeure élevée jusqu'à l'âge de la retraite. Ainsi, entre l'âge de 55 et 64 ans, sept séniors sur dix sont encore actifs sur le marché du travail, donc occupent un poste de travail ou sont en recherche d'emploi. Deux tiers des séniors actifs travaillent encore à plein temps. Parmi les personnes de 65 ans et plus, le taux d'activité n'est plus que de 7 %. A cet âge-là, la moitié des actifs privilégient des temps partiels à moins de 50 %.

[F1] CHÔMEURS PAR MOIS, VAUD



[F2] RÉDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL PAR MOIS, VAUD



Demandeur d'emploi et chômeur

Sont considérées comme demandeur d'emploi toutes les personnes inscrites à un office régional de placement et qui cherchent un emploi. Les chômeurs sont des demandeurs d'emploi qui ne travaillent pas et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. Peu importe qu'ils touchent ou non des indemnités de chômage.

Droit aux indemnités

Le droit aux indemnités journalières varie selon l'âge et la durée de cotisation à l'assurance-chômage du demandeur d'emploi.

- Les personnes âgées de moins de 25 ans qui n'ont pas d'obligation d'entretien envers des tiers et dont la période de cotisations est d'au moins 12 mois ont droit au maximum à 200 indemnités journalières.
- A partir de 25 ans, les personnes ayant cotisé entre 12 et 18 mois ont droit à 260 indemnités journalières au maximum; ce droit est porté à 400 indemnités journalières au maximum si la période de cotisation dépasse 18 mois.
- A partir de 55 ans, le droit maximum est de 520 indemnités journalières pour une période de cotisation de plus de 22 mois.
- Si le délai-cadre est ouvert quatre ans avant l'âge de la retraite AVS, les chômeurs peuvent toucher 120 indemnités journalières supplémentaires.

Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre de personnes actives et la population.

[T1] CHÔMEURS ET TAUX DE CHÔMAGE, VAUD

	2016		2017	
	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux
Total	18 741	4,7	17 942	4,5
Hommes	10 564	5,0	10 107	4,8
Femmes	8 177	4,4	7 835	4,2
Suisses	9 163	3,6	8 966	3,5
Etrangers	9 578	6,8	8 975	6,4
15 à 24 ans	1 975	4,4	1 756	3,9
25 à 34 ans	5 372	5,9	5 211	5,8
35 à 44 ans	4 844	4,9	4 616	4,7
45 à 54 ans	4 118	4,2	3 957	4,1
55 ans et +	2 433	3,7	2 403	3,7

LES SÉNIORS NE SONT QUE 40 % À RETROUVER UN EMPLOI...

Lorsqu'ils quittent l'ORP, tous les demandeurs d'emploi n'ont pas forcément retrouvé du travail. Certains peuvent renoncer à l'aide de l'ORP et continuer leurs recherches d'emploi par leurs propres moyens. D'autres peuvent se retirer du marché du travail, notamment pour s'occuper de leur famille ou suivre une formation.

En 2017, 57 % des demandeurs d'emploi ont quitté l'ORP avec un travail à la clé. Le taux de retour à l'emploi est dans la lignée des deux années précédentes (56%), mais reste en-dessous du niveau du début des années 2010 (67% en 2010 et 61 % en 2011). Les taux de retour à l'emploi sont plus faibles pour les plus jeunes (52%) et les demandeurs d'emploi seniors (40%). Alors que les moins de 25 ans qui ne parviennent pas à intégrer le marché du travail peuvent par exemple poursuivre leur formation, une partie des demandeurs d'emploi seniors font valoir leur droit à une retraite anticipée.

... EN UN PEU MOINS D'UNE ANNÉE...

Toutes classes d'âges confondues, les demandeurs d'emploi retrouvent un emploi après 241 jours en moyenne. Plus les demandeurs d'emploi sont jeunes, moins ils mettent de temps à trouver du travail. De 154 jours pour les moins de 25 ans, la durée de recherche avec retour à l'emploi se prolonge jusqu'à 344 jours pour les seniors [F3].

... ET RESTENT INSCRITS À L'ORP TROIS FOIS PLUS LONGTEMPS QUE LES JEUNES

Les recherches d'emploi n'étant pas forcément couronnées de succès, les demandeurs sont restés inscrits auprès d'un ORP en moyenne 252 jours en 2017. La durée de recherche d'emploi augmente avec l'âge des demandeurs. Ainsi, les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans ou plus sont restés inscrits trois fois plus longtemps que les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (435 jours contre 145 jours). Cette durée moyenne était de 209 jours pour les 25 à 34 ans, 267 pour les 35 à 44 ans et de 309 jours pour les 45 à 54 ans. L'étendue des droits aux indemnités de chômage influence également la durée de recherche d'emploi, même si les demandeurs d'emploi peuvent rester inscrits à l'ORP après l'expiration de leur droit aux indemnités.

Au cours des cinq dernières années, la durée de moyenne d'inscription à l'ORP a diminué globalement de 15 jours. Ce sont les demandeurs d'emploi seniors qui ont le plus profité de cette baisse, avec une durée de recherche d'emploi qui s'est réduite de 39 jours depuis 2013 [F4].

DEPUIS 2012, LES FINS DE DROITS AUGMENTENT

Depuis l'entrée en vigueur, en 2011, de la révision de la Loi sur l'assurance-chômage, qui a eu pour effet de réduire la période maximale d'indemnisation pour la majorité des chômeurs, le nombre moyen de personnes arrivant en fin de droits augmente. Il est ainsi passé de 357 par mois en 2013 à 421 en 2017.

Parmi les personnes ayant épuisé leur droit aux indemnités de chômage au cours des 10 premiers mois de 2017, 32 % étaient encore inscrites à l'ORP deux mois plus tard et 29 % avaient finalement retrouvé un emploi. Les 39 % restants avaient quitté l'ORP. La part de seniors encore inscrits deux mois après l'expiration de leur droit aux indemnités se montait à 32 %, soit dans la moyenne. Par contre, seuls 17 % d'entre eux avaient trouvé un emploi dans un intervalle de deux mois et la moitié avait quitté l'ORP.

UNE PREMIÈRE POUR DEUX TIERS DES SÉNIORS

Sur les cinq dernières années, 13 600 personnes en moyenne se sont inscrites à l'ORP pour la première fois. Parmi ces nouveaux demandeurs d'emploi, six sur dix ont moins de 35 ans, un tiers est âgé de 35 à 54 ans et 6,2 % ont 55 ans ou plus au moment de leur première entrée dans le monde du chômage.

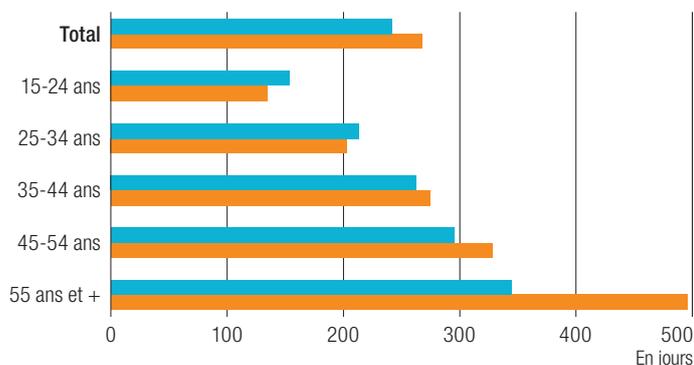
Parmi les 6900 demandeurs d'emploi âgés d'au moins 55 ans enregistrés au cours de l'année 2017, les deux tiers vivent leur premier passage par la case chômage; pour 30 %, il s'agit de leur deuxième inscription à l'ORP, et seulement 3 % sont au moins à leur troisième inscription. | HM

¹ Statistique Vaud. Portrait et situation conjoncturelle de l'économie vaudoise, hiver 2017-2018.

Source des données: SECO, Service de l'emploi (Vaud), OFS, Relevé structurel.



[F3] DURÉE MOYENNE DE RECHERCHE D'EMPLOI¹, VAUD, 2017

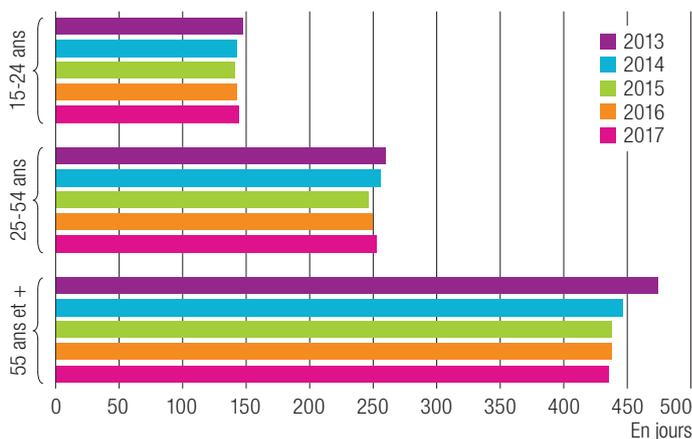


Durée moyenne de recherche:

■ Avec retour à l'emploi ■ Sans retour à l'emploi

¹ A la clôture du dossier.

[F4] DURÉE MOYENNE D'INSCRIPTION À L'ORP¹, VAUD



¹ A la clôture du dossier.

LES COMMUNES VAUDOISES S'ENDETTENT POUR INVESTIR EN 2016

En 2016, les communes vaudoises dégagent une marge d'autofinancement de 448 millions de francs, en baisse par rapport aux années précédentes. Globalement, la totalité de cette marge est consacrée aux importants investissements auxquels les communes doivent souvent consentir (578 millions). Leurs dettes augmentent une nouvelle fois et atteignent 5,7 milliards. Toutefois, grâce au renouvellement d'emprunts à des taux d'intérêts très favorables, les communes voient leurs intérêts passifs diminuer.

La marge d'autofinancement constitue un indicateur central de l'évolution financière des communes vaudoises, puisqu'elle correspond au montant que les communes parviennent à dégager de leur « ménage courant » pour financer leurs investissements ou rembourser leurs dettes. En 2016, cette marge se monte à 448 millions de francs pour l'ensemble des communes [T1]. Elle affiche une baisse de 14% par rapport à 2015.

Si l'ampleur de cette baisse s'explique pour l'essentiel par la présence de recettes extraordinaires en 2015, toujours est-il que la marge d'autofinancement des communes semble avoir fléchi par rapport aux années précédentes de bonne conjoncture [F1]. En effet, cette marge s'élève à 468 millions en moyenne de 2011 à 2016, contre 571 millions de 2004 à 2010, hors recettes et dépenses extraordinaires particulières¹. Elle reste néanmoins bien supérieure à son niveau au sortir de la crise économique des années nonante.

LES COMMUNES RECOURENT À L'EMPRUNT POUR INVESTIR

En 2016, les communes vaudoises consacrent l'entier de leur marge d'autofinancement à leurs investissements. En effet, leurs dépenses nettes d'investissement s'élèvent à 578 millions et sont donc financées à 78 % par leur « ménage courant ». Pour les 22 % restants, les

[T1] DONNÉES FINANCIÈRES DES COMMUNES VAUDOISES

En millions de francs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Compte de fonctionnement¹							
Recettes courantes (RC)	4 830	4 787	5 011	5 294	5 282	5 428	5 392
dont Impôts	2 460	2 301	2 464	2 617	2 630	2 678	2 740
Dépenses courantes (DC)	4 269	4 365	4 749	4 724	4 801	4 908	4 944
dont Intérêts passifs (IP)	154	143	134	129	125	121	112
Marge d'autofinancement (MA=RC-DC)	561	422	262	570	481	521	448
Compte d'investissement							
Dépenses d'investissement (DI)	649	655	589	637	684	761	690
Recettes d'investissements (RI)	110	78	82	88	80	183	112
Dépenses nettes d'investissements (DNI=DI-RI)	539	577	507	549	604	578	578
Financement							
Excédent ou insuffisance de financement (MA-DNI)	22	-155	-245	21	-123	-58	-130
Dettes (D)	4 805	4 853	5 114	5 296	5 457	5 594	5 734

¹ Y compris recettes extraordinaires et dépenses extraordinaires.

[F2] DETTES ET INTÉRÊTS PASSIFS, VAUD



communes recourent à l'emprunt : l'insuffisance de financement s'élève à 130 millions en 2016.

SIXIÈME HAUSSE CONSÉCUTIVE DES DETTES

Alors qu'elles étaient orientées à la baisse entre 2003 et 2010, les dettes communales augmentent pour la sixième fois consécutive en 2016 et se montent à 5,73 milliards [F2]. Bien qu'il y ait autant de situations particulières que de communes, deux raisons principales expliquent ce changement de dynamique.

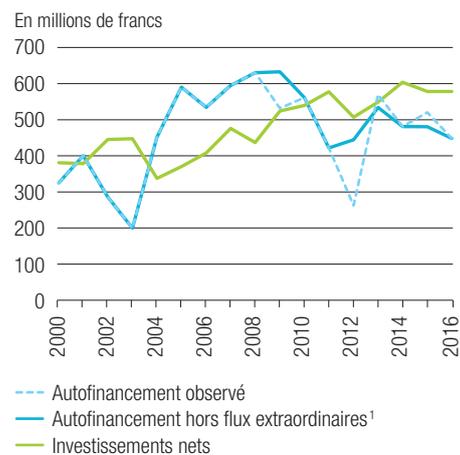
La première raison est le fléchissement des recettes fiscales qui, entravées par la conjoncture économique mitigée de ces dernières années, n'ont plus permis de couvrir la hausse tendancielle des dépenses courantes. La deuxième raison est la poursuite de la croissance intermittente des dépenses nettes d'investissement [F1].

INTÉRÊTS PLUS LÉGERS

En 2016, les communes vaudoises doivent s'acquitter de 112 millions pour payer les intérêts de leurs dettes ; c'est moins qu'en 2015 (-9 millions), alors que les dettes ont augmenté. Cette baisse résulte de conditions d'emprunt particulièrement favorables qui leur ont permis de renouveler leurs dettes à moindres coûts. | MJM

Source des données : SCL/Stat.VD.

[F1] AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS NETS, VAUD



¹ Recettes extraordinaires : 188 millions en 2009 (plus-values comptables et dividendes extraordinaires), 36 millions en 2013 (droits liés au réseau de fibre optique à Lausanne) et 40 millions en 2015 (retrées fiscales ponctuelles). Dépenses extraordinaires : 289 millions en 2009, puis 182 en 2012, pour la recapitalisation de la caisse de pension de Lausanne.